

Projet 2020 en collaboration avec les lycées :

« Responsabilité et transparence : limites et pertinence, indicateurs, pratiques et mise en application à la lumière des ODD n°12, 16 et de l'Accord de Paris sur le climat »

Préface des abréviations.

ODD : Objectif de développement Durable ; ONU : Organisation des Nations Unies ; UE : Union européenne.

1. Le cadre thématique du projet

À l'aube du 75^{ème} anniversaire des Nations Unies qui sera célébré en 2020¹, un groupe de coordination de représentants de la société civile a initié le projet « [UN2020](#) ». Dans cette perspective, un appel à l'action a été lancé face aux nombreux défis auxquels l'Humanité est confrontée, notamment la pauvreté persistante, l'inégalité croissante ainsi que les menaces pour la durabilité des écosystèmes mondiaux. Au sein de la société civile, l'initiative UN2020 est soutenue activement par le réseau d'associations « [Together First](#) ». En effet, le 75^{ème} anniversaire représente l'occasion de rappeler l'importance d'une participation à tous les niveaux et l'attachement au multilatéralisme de la part des organes de l'ONU².

Afin de pouvoir relever les défis mentionnés ci-dessus, les principes fondamentaux de responsabilité et de transparence avec leurs limites et leur pertinence, les indicateurs et les pratiques, leur mise en application revêtent une importance particulière. Les différentes catégories d'acteurs (organisations régionales, gouvernements, entreprises, institutions et associations, citoyens) sont concernées.

Dans le cadre de ce projet, le périmètre sur la responsabilité et la transparence est limité à certaines cibles (sous-objectifs) des ODD et accord suivants :

- **ODD n°12 : « Établir des modes de consommation et de production durables »**

- 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
- 12.5 : D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
- 12.6 : Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.
- 12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

- **ODD n°16 : « (...) mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »** (seule la fin de la formulation de l'ODD est abordée et analysée)

- 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
- 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.
- 16.10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.
- 16.10.b : Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

- **[Accord de Paris sur le Climat](#)**

L'Accord de Paris, entré en vigueur en 2016, a pour but de renforcer la lutte contre les changements climatiques énoncée dans l'ODD n°13 par un Plan d'action. L'Accord, en principe contraignant, s'applique à tous les pays des Nations Unies qui l'ont ratifié. Cet Accord prévoit une application en conformité avec « *l'équité et [le] principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux contextes nationaux différents* ». Il fournit une feuille de route pour les actions climatiques qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre et renforceront la résilience climatique.

¹ Pour ce 75^{ème} anniversaire (« UN@75 »), Monsieur Fabrizio Hochschild Drummond a été nommé conseiller spécial afin de préparer les commémorations (*les références à ce propos sont à compléter*).

² Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 14 juin 2019 (A/RES/73/299) : <https://undocs.org/fr/A/RES/73/299>.

2. Objectifs pédagogiques et organisation du projet

- 1) Permettre aux élèves de se familiariser avec les différents aspects de la responsabilité et de la transparence à l'occasion du 75^{ème} anniversaire des Nations Unies.
- 2) Amener les élèves à une réflexion structurée à propos des cibles des ODD retenues et sur l'Accord de Paris sur le climat, précisés dans le point 1.
- 3) Approfondir les facultés d'analyse des élèves, ainsi que leur capacité à travailler en groupe.
- 4) Utiliser de manière plus courante le français, qui est l'une des langues officielles du Luxembourg ainsi que des Nations Unies.

Fin février/début mars, un séminaire sera organisé, auquel les élèves sont fortement invités à participer. Il aura pour objectif de les aiguiller dans leurs travaux (la participation à ce séminaire fera partie intégrante de la notation finale).

Les 7 et 8 mai 2020 auront lieu une journée et demie de sessions plénières, au cours desquelles les présentations des travaux des élèves et des débats sur le thème du projet se dérouleront.

3. Le dossier à élaborer par chaque groupe de travail selon les consignes prévues dans la feuille de route

Le projet pourra être intégré dans un cours ou être organisé en dehors des horaires scolaires réguliers, à destination d'élèves d'un niveau 3^e ou 2^e respectivement 11^e ou 12^e. Une demande particulière pour la participation d'un groupe de travail pour des élèves de 4^e ou 10^e pourra être introduite auprès de l'ALNU. Dans chaque lycée, un à deux groupes de travail rédigeront chacun leurs propres documents. Ces groupes de travail seront représentés par 4 à 8 élèves lors des sessions plénières du projet à la Chambre de Commerce. Si un groupe de travail comporte plus de 8 élèves, le professeur accompagnateur sélectionnera les 8 élèves les plus actifs et intéressés le moment venu pour la présentation de leurs documents de travail lors des sessions plénières. Il sera possible que, dans chaque groupe, jusqu'à quatre élèves supplémentaires assistent aux sessions plénières sous le statut d'observateur.

La langue de rédaction des documents et d'expression orale lors des sessions plénières sera le français.

La feuille de route élaborée par l'ALNU permet d'obtenir des consignes claires afin d'avancer de manière progressive et systématique dans la réalisation du dossier. Les explications aux élèves sur l'élaboration du dossier sur la base de cette feuille de route sont fournies par les professeurs accompagnateurs, qui sont également en charge de les orienter et de suivre le respect des différentes formalités.

Tel que la feuille de route le précise, le dossier final sera composé de deux parties :

- « Etude, analyse et enquête », dont les questions sont reprises de façon plus concise dans un schéma de dossier fourni aux élèves. Selon la place accordée par l'ALNU, les élèves y répondront de façon plus ou moins détaillée et présenteront leurs réponses lors de la seconde journée finale du projet à la Chambre de Commerce.

- « Présentation Powerpoint », qui contient différentes diapositives Powerpoint à élaborer dans un fichier distinct de la première partie. Celles-ci seront affichées et présentées au public lors des présentations finales.

Les membres du jury en établiront une évaluation dans le cadre du concours de prix. Afin de faciliter les recherches et le travail, une liste de références Internet et des indications évoluées et structurées sont disponibles dans la feuille de route. Pour autant, ces informations ne sont pas exhaustives et pourront être complétées par les groupes de travail en fonction de leurs besoins.

Le cas échéant, les documents courts et les pages Internet en anglais peuvent être traduits par le biais d'un outil de traduction automatique tel que [Google Translate](#) ou [DeepL Translator](#). Il existe aussi des outils de traduction intégrés dans le navigateur Internet, p. ex. « [To Google Translate for Firefox](#) » pour un système Windows, « [Translate](#) » pour un système Apple, Concernant le navigateur Internet Chrome, la traduction automatique est intégrée d'office.

Les sources utilisées restent libres et à l'appréciation des groupes de travail : supports papiers, numériques, prises de contact avec des institutions, associations et entreprises, visites sur place dans des sociétés, etc...

4. Les phases du projet

- **Mardi 25 juin 2019** : Réunion de concertation avec les lycées sur la conception du projet, comprenant la présentation de la première version provisoire de la feuille de route et de la spécification correspondante.
- **Mardi 19 novembre 2019** : Confirmation par les lycées du nombre d'élèves et des équipes de travail participants.
- **Jeudi 14 novembre 2019** : Envoi par l'ALNU des versions finales de la spécification, de la feuille de route et du dossier à établir pour le projet 2020.
- **Vendredi 10 janvier 2020** : Date limite d'envoi par les lycées à l'ALNU de la liste complète des élèves participant au projet 2020, par groupe de travail et par classe (y compris des élèves sous le statut d'observateur), ainsi que du nom du représentant du lycée membre du jury.
- **Fin février/début mars 2020** : Séminaire spécial durant un après-midi sur le thème du projet au sein de l'un des lycées participants, comprenant l'intervention d'un spécialiste et des séquences de questions/réponses afin d'aiguiller les élèves dans leurs recherches. Tel qu'indiqué dans le point 2, la participation à ce séminaire fera partie intégrante de la notation finale.
- **Jeudi 26 mars 2020** : Proposition des lycées de leurs candidats aux fonctions de président, rapporteur et secrétaire. La sélection des élèves pour ces fonctions sera effectuée par un comité de suivi du projet, composé de représentants de l'ALNU.
- **Mercredi 1 avril 2020** : Envoi par l'ALNU des documents suivants :
 - Un questionnaire de préparation au débat de la seconde journée plénière,
 - Un schéma destiné à guider les élèves dans l'élaboration de leur résolution de la demi-journée finale,
 - Un modèle de synopsis vierge du dossier, à compléter et à envoyer en retour avec leur dossier finalisé.
- **Mardi 28 avril 2020** : Date limite d'envoi par les groupes de travail des lycées à l'ALNU de leur dossier complété ainsi que de leur synopsis.
- **Sessions finales du projet à la Chambre de commerce** :
 - **Jeudi 7 mai 2020 (après-midi)** : Les élèves seront répartis en deux grands groupes de travail, eux-mêmes subdivisés en deux sous-groupes, afin de faciliter les discussions. Un expert sur le sujet réalisera une présentation afin de guider les élèves dans l'élaboration de deux résolutions (une par grand groupe de travail), sur la base du schéma transmis au préalable par l'ALNU, de leurs recherches et de leurs propres dossiers. Les élèves assumant les fonctions spéciales (présidents, rapporteurs et secrétaires) se réuniront en début d'après-midi avec la direction de l'ALNU, puis auront la charge de gérer les débats entre élèves au sein de chaque grand groupe de travail, de soulever les idées clés et de rédiger les résolutions, qui seront présentées par les présidents le lendemain.
 - **Vendredi 8 mai 2020** : Cette journée complète se déroulera dans une grande salle de la Chambre de Commerce. Elle sera consacrée à la présentation orale par les groupes de travail de leurs dossiers, l'intervention des invités et sponsors de l'ALNU, l'évaluation des dossiers par un jury, des séquences de questions/réponses, la présentation des résolutions élaborées lors de la journée précédente et à une séance de clôture dans l'après-midi, avec notamment, le débat final, la remise des prix et une réception.

Le programme provisoire de la séance plénière de cette seconde journée est le suivant :

- Introduction par un représentant de la Chambre de Commerce.
- Mot de bienvenue par un représentant de l'ALNU.
- Interventions des différents sponsors de l'ALNU.
- Présentation par les groupes de travail de leurs dossiers élaborés à partir de la feuille de route.
- Présentation par les présidents des grands groupes de travail des deux résolutions établies la veille.
- Délibération des membres du jury.
- Intervention d'un représentant du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et/ou du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.
- Débat avec la participation d'un expert sur la base du questionnaire envoyé aux lycées le 20 avril.
- Interventions finales des représentants du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, du

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et/ou du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, ainsi que de la Direction des lycées et de l'ALNU.

- Remise des prix et des certificats.
- Réception.

Tous les participants aux événements organisés dans le cadre de ce projet donnent leur accord préalable à apparaître sur des photos prises par l'ALNU ou par les lycées. Une sélection de ces photos est destinée à être publiée sur les canaux de diffusion écrits et électroniques de l'association ou de ses institutions.

5. Règlement et attribution des prix

- 1) Les travaux pourront être réalisés dans le cadre d'un cours en classe entière, ou en dehors des cours. La sélection des élèves au sein de chaque lycée devrait s'orienter vers le volontariat et la motivation. Les techniques de sélection des élèves aux sessions finales reviennent aux professeurs.
- 2) L'encadrement des élèves sera assuré par une supervision active des professeurs pendant toute la durée du projet (d'octobre à mai).
- 3) **Les dossiers des élèves seront à transmettre à l'ALNU au minimum 10 jours avant les sessions plénières (date limite fixée au 28 avril)**, afin de pouvoir vérifier leur conformité avec la présente spécification du projet et la feuille de route, avant leur soumission aux membres du jury.
- 4) **Les documents de travail et présentations orales lors de la seconde journée finale seront évalués par un jury.** Ce jury sera composé d'un représentant de la direction ou d'un professeur accompagnateur de chaque lycée et de membres du Conseil d'administration de l'ALNU.

L'ALNU établira et distribuera aux membres du jury une fiche listant les critères retenus pour l'évaluation des travaux écrits et des présentations orales. Les lycées ne noteront pas les travaux et présentations de leurs propres élèves. Les documents écrits seront évalués quelques jours avant les sessions finales et les présentations orales durant la pause médiane de la seconde journée finale à la Chambre de commerce.

Le barème de notation est le suivant :

- Participation des groupes de travail au séminaire de février/mars : 8%.
 - Partie « Etude, analyse et enquête » du dossier par écrit : compréhension et pertinence du contenu 32%, rédaction 10%.
 - Partie « Présentation Powerpoint » sur un fichier distinct : pertinence du contenu 20%, conception 8%, conformité 6%.
 - Présentation orale : qualité et conviction de la présentation 8%, expression en français et inclusion des membres de l'équipe dans le respect du temps imparti : 8%.
- 5) **Les prix :** 1er prix : 700 EUR, 2e prix : 500 EUR, 3e prix : 400 EUR, 4e prix : 300 EUR, 5e prix : 200 EUR. Un prix spécial d'encouragement de 200 EUR pourra être accordé par l'ALNU à un groupe de travail. Les prix ne seront pas cumulables.